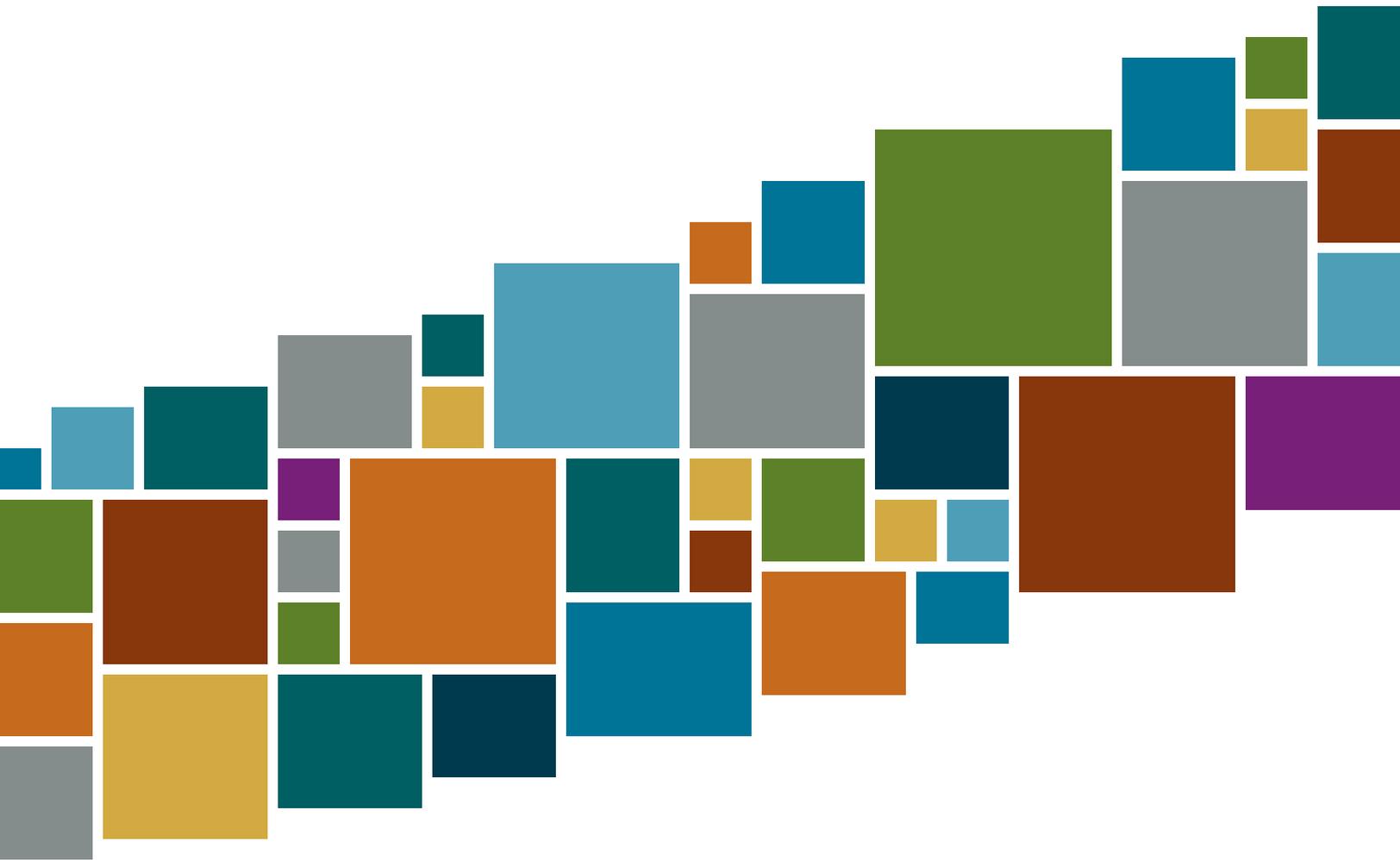


Bonjour (.) Hello

2017-2018 RAPPORT SUR  
LES SERVICES  
EN FRANÇAIS



Disponible en d'autres formats, sur demande.

## Table des matières

---

<b>Glossaire</b> .....	1
<b>Message de la ministre</b> .....	2
<b>Évolution de la mise en œuvre des services en français</b> .....	3
<b>Faits saillants en 2017-2018</b> .....	9
Secrétariat aux affaires francophones.....	10
Centres de services bilingues.....	12
Coopération intergouvernementale.....	13
Ententes de coopération.....	15
Entente Canada–Manitoba pour les services en français.....	15
Manitoba–Nouveau-Brunswick et Manitoba–Québec.....	15
Manitoba–Basse-Normandie (France).....	15
Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award.....	16
<b>Aperçu de la capacité bilingue</b> .....	17
<b>Annexe I – Énoncé de politique</b> .....	21
<b>Annexe II – Réalisations individuelles des entités publiques*</b>	

\* L'Annexe II sera publiée en format électronique seulement. Voir : [www.manitoba.ca/fls-slf/reports.fr.html](http://www.manitoba.ca/fls-slf/reports.fr.html)

## Glossaire

---

AMBM	Association des municipalités bilingues du Manitoba
CSB	Centre de services bilingues
CCFM	Centre culturel franco-manitobain
CDEM	Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba
ECMPSF	Entente Canada-Manitoba pour les services en français
DSFM	Division scolaire franco-manitobaine
CCAF	Conseil consultatif des affaires francophones
SEF	Services en français
SLF	Services en langue française
RIFC	Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne
CMFC	Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
ORS	Office régional de la santé
SFM	Société de la francophonie manitobaine
USB	Université de Saint-Boniface
WTCW	World Trade Centre Winnipeg



M<sup>me</sup> Rochelle Squires  
Ministre responsable des Affaires francophones

## Message de la ministre

---

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les services en français pour l'exercice 2017-2018. Il s'agit de la première année complète depuis l'adoption par notre gouvernement de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, une loi d'importance historique qui exige que les entités publiques tiennent compte des besoins de la francophonie manitobaine dans la prestation de leurs programmes et services et fournit un cadre visant à améliorer la vitalité de cette communauté.

En tant que ministre responsable des Affaires francophones, je suis très heureuse de faire partie d'un gouvernement qui croit en la population francophone du Manitoba et l'appuie. Nous continuons à être témoins de la transformation en cours et de l'application des changements découlant de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine au sein du gouvernement. Les progrès accomplis dans nos efforts en vue d'appuyer les besoins continus de la francophonie manitobaine en exigeant que les ministères, les sociétés d'État et les autres entités publiques élaborent des plans stratégiques pluriannuels des services en français en sont la preuve. Tous les plans seront mis en œuvre en 2018-2019.

L'établissement du Conseil consultatif des affaires francophones en vertu de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine a également été un développement important. Coprésidé par le greffier du Conseil exécutif et le président de la Société de la francophonie manitobaine, le Conseil a pour rôle de conseiller la ministre et de lui faire des recommandations sur les questions liées à l'épanouissement de la vitalité de la francophonie manitobaine dont il doit appuyer et assister le développement. Une de ses premières recommandations a été d'entreprendre un sondage en ligne pour évaluer le niveau de satisfaction quant à la prestation actuelle des services gouvernementaux en français et pour obtenir la rétroaction de la communauté sur la façon dont nous pouvons nous améliorer. Les résultats du sondage seront compilés et présentés au Conseil à l'automne 2018. Après une série de réunions fructueuses au cours de la dernière année, je suis encouragée par l'apport et les conseils continus du Conseil sur les défis prioritaires que doit relever la francophonie manitobaine.

Je me réjouis de la poursuite du dialogue, de la collaboration et de l'innovation entre tous les partenaires communautaires et gouvernementaux alors que nous nous efforçons de progresser davantage dans nos efforts en vue de fournir les soutiens nécessaires à la francophonie manitobaine.

# Évolution de la mise en œuvre des services en français

---



## Évolution de la mise en œuvre des services en français

### 1989 - 1991

- Adoption de la politique en matière de services en langue française (SLF) en novembre 1989
- Mise en œuvre des SLF en vertu de la politique officielle et pour la continuation de certains projets élaborés avant l'adoption de la politique
- Étude sur les façons et les moyens d'assurer des services de santé en français (Rapport Gauthier)
- Signature de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles

### 1991 - 1993

- Élaboration d'un ensemble complet de lignes directrices pour la mise en œuvre de la politique mettant l'accent sur l'offre active de services en langue française
- Création du Comité consultatif sur les services de santé en français et premières mesures de suivi découlant des recommandations du Rapport Gauthier
- Publication du *Guide des services en langue française*, un document d'information et de promotion
- Installation de panneaux routiers bilingues dans les zones désignées
- Soutien à la prestation de services de traduction pour les municipalités bilingues

## 1993 - 1995

- Élaboration des plans de mise en œuvre des services en français conformément aux lignes directrices, pour les ministères, les sociétés d'État concernées et les établissements de santé désignés dans le Rapport Gauthier
- Établissement d'une maison de seconde étape pour les femmes francophones et leurs enfants (victimes de violence familiale)
- Mise sur pied d'un service de ressources spécial, *Santé en français*, pour aider les établissements de santé désignés dans leurs activités de planification et de prestation de services en français
- Création de la Division scolaire franco-manitobaine
- Renforcement des dispositions de la Partie III de la Loi sur la Ville de Winnipeg en ce qui concerne la prestation des services en langue française
- Renouvellement de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles

## 1995 - 1997

- Efforts particuliers visant à assurer la mise en œuvre satisfaisante de la politique :
  - Séances d'information et de présentation d'une vidéocassette sur l'offre et de présentation d'une vidéocassette sur l'offre active, à l'intention des personnes occupant des postes désignés dans des bureaux désignés
  - Cours de français destinés aux personnes occupant des postes désignés
- Études sur les façons et les moyens d'offrir des services sociaux en français (pour les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.)
- Approbation et planification des travaux de construction d'un centre du patrimoine franco-manitobain
- Désignation d'Offices régionaux de la santé (ORS) en vue d'assurer la prestation de services en langue française dans le contexte du regroupement et de la régionalisation des services de santé
- Création du Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire au Manitoba
- Soutien aux initiatives de développement économique dans la communauté francophone

## 1997 - 1999

- Évaluation de l'offre et de la prestation de services par rapport à l'énoncé de la politique (Rapport Dubé)
- Révision de la politique en matière de SLF (Rapport Chartier)
- Modification de la politique et des lignes directrices qui s'y rapportent (selon les recommandations du Rapport Chartier)
- Adoption d'un règlement sur les obligations des ORS en matière de SLF
- Promotion des SLF notamment à l'aide d'Internet
- Amélioration des SLF dans les zones désignées grâce à de nouvelles technologies et à des approches différentes (Projet d'amélioration des systèmes, etc.)
- Création d'un comité consultatif des services sociaux en langue française
- Désignation de certains organismes de services sociaux recevant des fonds du gouvernement provincial qui doivent veiller à offrir leurs services en français
- Construction du Centre du patrimoine franco-manitobain comme annexe au Centre culturel franco-manitobain (CCFM)
- Décision du Conseil des ministres d'établir des centres de services gouvernementaux bilingues dans les régions désignées

## 1999 - 2002

- Création d'une équipe de facilitateurs des SLF associée au Secrétariat des SLF
- Approbation par le Conseil du Trésor et planification détaillée pour mettre sur pied trois centres bilingues de services gouvernementaux à Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Boniface et St.-Pierre-Jolys
- Renouvellement de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles pour la période de 2000 à 2004
- Mise sur pied d'un centre de soins primaires complètement bilingue à Saint-Boniface
- Création du poste de coordinateur du recrutement de personnel de la santé bilingue
- Création du Conseil communauté en santé pour remplacer le Comité consultatif sur les services de santé en français
- Élaboration, avec l'aide de plusieurs intervenants, d'un modèle pratique pour la prestation en français des services de la GRC
- Amélioration du financement de la DSFM grâce à l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, volet Éducation
- Construction de l'école française Christine-Lespérance (M-8) dans le sud de Saint-Vital
- Entente tripartite pour la mise sur pied d'un comité paritaire visant à favoriser le développement économique et la coopération
- Subvention de 300 000 \$ à Francofonds pour souligner l'Année de la Francophonie canadienne
- Élaboration, finalisation et approbation de plans des SLF dans divers ORS, organismes de services sociaux, ministères et sociétés d'État désignés
- Publication annuelle d'un rapport sur les SLF

## 2002 - 2008

- Ouverture officielle des trois premiers Centres de services bilingues (CSB) à Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Boniface et St.-Pierre-Jolys
- Mise sur pied d'un tribunal itinérant provincial et d'un poste de généraliste des services judiciaires au CSB de St.-Pierre-Jolys
- Désignation du Conseil communauté en santé (CCS) à titre de porte-parole officiel de la communauté francophone dans les domaines de la santé et des services sociaux
- Édiction du *Règlement sur les SLF* (199/2005) en vertu de la Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille
- Plus grand accent sur la collaboration intergouvernementale par la signature :
  - d'ententes de coopération avec le Nouveau-Brunswick, le Bas-Rhin (Alsace) et le Québec
  - de l'Entente auxiliaire de coopération Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles
  - Coopération intergouvernementale sur les affaires francophones
  - de l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français 2005-2006 à 2008-2009
- Nouveau modèle de financement pour la DSFM qui reconnaît coûts additionnels et différentiels
- Construction du Centre scolaire Léo-Rémillard (école française 9-12) dans le sud de Saint-Vital
- Ouverture de l'école française Jours de Plaine (M-12) à Laurier
- Mise sur pied de six Centres de la petite enfance et de la famille
- Ouverture de centres de santé francophones ou bilingues dans plusieurs localités rurales et urbaines
- Lancement du centre d'appel Health Links – Info Santé, dont la composante française est assurée par le Centre de santé Saint-Boniface
- Initiative d'Accueil francophone en immigration (fédéral-provincial-SFM)
- Adoption d'un ensemble de mesures visant à favoriser la nomination d'un plus grand nombre de personnes bilingues aux tribunaux quasi-judiciaires
- Lancement du *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* (fédéral-provincial-SFM)
- 25<sup>e</sup> anniversaire du Secrétariat souligné par son changement de nom à *Secrétariat aux affaires francophones*

## 2008 - 2012

- Ouverture officielle des CSB à Saint-Vital et Sainte-Anne et d'un centre temporaire à Saint-Laurent
- Promulgation de la Loi sur l'Université de Saint-Boniface, qui accorde plus d'autonomie à cet établissement
- Signature de :
  - l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français 2009-2013
  - l'Entente Canada-Manitoba relative au projet de construction du nouveau théâtre du Cercle Molière, dont l'inauguration officielle a eu lieu en juin 2010
  - l'accord de partenariat quinquennal entre les Centres de services bilingues et le Centre d'information 233-ALLÔ de la SFM
- Construction de l'École communautaire Aurèle-Lemoine (M-12) à Saint-Laurent
- Diffusion par la plupart des câblodistributeurs au Manitoba du signal de la chaîne éducative francophone de l'Ontario (TFO)
- Subvention de 300 000 \$ sur trois ans – cofinancée à parts égales par le Manitoba et le Canada – à la Maison Gabrielle-Roy et au Circuit littéraire de Gabrielle-Roy
- Expansion des services de l'Accueil francophone, grâce à un financement accru
- Renouvellement du financement versé au CDEM et à Entreprises Riel pour appuyer leurs activités en matière de développement économique et touristique
- *Centrallia 2010*, forum international des entreprises, organisé par l'ANIM et la Chambre de commerce de Winnipeg avec l'appui financier des gouvernements du Manitoba et du Canada
- Lancement du projet pilote pour la création de postes de coordonnateurs/trices bilingues des SLF à temps partagé, travaillant pour des regroupements de ministères
- Lancement de la nouvelle gamme d'outils de promotion *Bonjour-Hello* sur l'offre active des services en français au Manitoba

## 2012 - 2016

- Promulgation, en juin 2012, de la Loi sur les centres de services bilingues qui vise à garantir un rôle permanent pour les CSB
- 10<sup>e</sup> anniversaire, en 2012-2013, de l'établissement des premiers CSB
- Signature, en octobre 2012, de l'accord de coopération entre le Manitoba et la Région Basse-Normandie, France
- *Centrallia 2012*, forum international des entreprises, organisé par l'ANIM et la Chambre de commerce de Winnipeg avec l'appui financier des gouvernements du Manitoba et du Canada
- Création en 2013 du Comité consultatif pour l'amélioration des SLF, présidé par le greffier du Conseil exécutif et composé de sous-ministres et de membres de la communauté
- Signature de l'Entente Canada-Manitoba pour les services en français 2013-2014 – 2017-2018
- Première lecture, en novembre 2015, du projet de loi 6, Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine

## 2016 - 2018

- Promulgation en juin 2016 de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, qui établit le cadre nécessaire en vue de favoriser l'épanouissement de la francophonie manitobaine et d'appuyer son développement
- Établissement du Conseil consultatif des affaires francophones, composé de hauts fonctionnaires et de membres de la communauté
- Mise à jour de la politique sur les services en français afin de s'aligner sur la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine

---

**Mesures permanentes en matière de SEF:** formulaires et documents bilingues; panneaux bilingues dans les centres de services désignés; services dans les deux langues officielles en personne ou par télécommunication grâce à des personnes bilingues travaillant dans des centres de services désignés; contributions à la prestation constante de services de traduction pour les municipalités bilingues; participation à diverses initiatives et divers projets francophones touchant la culture, l'éducation, les jeunes, l'économie, etc.

## Faits saillants en 2017-2018

---



## Secrétariat aux affaires francophones

Créé en 1981, le Secrétariat aux affaires francophones est chargé de guider et de superviser la mise en œuvre de la politique sur les services en français du Manitoba de manière à respecter le concept de l'offre active de services.

Le Secrétariat conseille le gouvernement du Manitoba — en particulier la ministre responsable des Affaires francophones — concernant l'élaboration de services gouvernementaux en français, et lui fait des recommandations à cet égard. Il sert également de liaison entre le gouvernement et les organismes francophones de la province.

La réussite importante cette année a été la soumission des plans stratégiques pluriannuels des ministères gouvernementaux et des autres entités publiques au Secrétariat aux affaires francophones conformément à la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine adoptée en juin 2016. Ce processus a commencé par des présentations à la direction de ces entités publiques et a culminé avec :

- l'élaboration et la signature de 9 plans;
- 10 plans sont en cours d'approbation;
- 11 plans à divers stades d'élaboration.

Une autre réussite cette année a été l'élaboration d'un sondage en ligne concernant l'état actuel des services du gouvernement du Manitoba offerts en français, sondage auquel le public a été invité à participer. En tout, 748 personnes ont fourni une rétroaction importante

au Secrétariat. Des rencontres avec les groupes communautaires et leurs conseils d'administration ont également eu lieu afin de recueillir leurs commentaires sur les services gouvernementaux en français.

Le 20 mars, les groupes communautaires et leurs membres ont été invités à célébrer la Journée internationale de la francophonie avec la ministre responsable des Affaires francophones. Cette journée célébrée à l'échelle internationale a été soulignée de deux façons. Premièrement, une déclaration ministérielle a été prononcée par la ministre à l'Assemblée législative du Manitoba, et deuxièmement, une proclamation de la Province du Manitoba a officiellement reconnu l'importance de cette journée.

Le Conseil consultatif des affaires francophones, dont le mandat est de conseiller la ministre et de lui faire des recommandations, s'est réuni deux fois au cours de l'année pour discuter des questions touchant la francophonie manitobaine. Sa première recommandation officielle était de mettre à jour la Politique sur les services en français afin qu'elle corresponde mieux à la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine.

Le personnel du Secrétariat a fourni orientation et assistance à 28 entités publiques (17 en 2016-2017) qui comprenaient les 13 ministères, 11 sociétés d'État et 4 organismes indépendants. En tout, six séances d'orientation sur l'offre active ont été offertes à 74 fonctionnaires (huit séances offertes à 123 fonctionnaires en 2016-2017). Le Secrétariat a également participé à des réunions de planification stratégique organisées par le gouvernement et les organismes communautaires, dont le Bureau de l'éducation française et le Centre culturel franco-manitobain.

En 2017-2018, le Secrétariat a coordonné un total de 132 inscriptions de fonctionnaires à des séances de formation en français auprès de l'Université de Saint-Boniface et de l'Alliance française (118 en 2016-2017) :

- soit 66 au niveau débutant;
- 19 au niveau intermédiaire;
- 22 au niveau avancé;
- 15 au niveau conversation.

Une séance de maintien et perfectionnement a été offerte à 10 participants (comparativement à 6 participants en 2016-2017).



La série de DVD français offerte par le Secrétariat dans le cadre du développement professionnel (déjeuner, vidéo et discussion) a remporté beaucoup de succès. C'est une façon de plus en plus populaire de promouvoir et de favoriser la participation des fonctionnaires bilingues à diverses activités en français. En tout, cinq séances ont été offertes à 84 fonctionnaires (quatre séances offertes à 22 fonctionnaires en 2016-2017).

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Secrétariat a collaboré avec l'Organisme de perfectionnement et de formation pour créer une version électronique de la formation sur l'offre active offerte dans les deux langues officielles. Ce cours sera offert sur le portail d'apprentissage de l'Organisme de perfectionnement et de formation au printemps 2018.

De plus, le Secrétariat et l'Organisme de perfectionnement et de formation ont commencé à travailler avec l'Université de Saint-Boniface pour adapter en français d'autres cours de perfectionnement professionnel offerts par le gouvernement. Les premiers de ces cours seront offerts aux fonctionnaires provinciaux au cours de l'exercice 2018-2019.

Le Secrétariat aux affaires francophones a répondu à 23 plaintes en 2017-2018 (31 en 2016-2017) et à diverses questions générales sur les services en français

soulevées par le public. Ces plaintes concernent habituellement des questions comme :

- l'absence d'offre active en personne et au téléphone;
- l'indisponibilité du personnel bilingue pour aider les particuliers;
- des erreurs dans les écrans;
- le manque de documents en français sous forme imprimée ou électronique.

Une plainte a été jugée inadmissible. En résumé, la plus grande concentration de plaintes reçues portaient sur les services de santé dans la province alors que les autres étaient réparties également entre les autres secteurs gouvernementaux.

### Sommet du Manitoba sur la littératie et la numératie

En janvier 2018, le Secrétariat a joué un rôle de facilitateur pour le Sommet du Manitoba sur la littératie et la numératie qui a eu lieu à Winnipeg et réunissait plus de 700 participants. Le Sommet invitait les participants à communiquer leur perspective sur la meilleure façon d'améliorer et de faire progresser les aptitudes de la population manitobaine dans les domaines de la littératie et de la numératie, y compris celles de la population francophone.



**Signature de la proclamation de la Journée internationale de la francophonie – 20 mars 2018** : Julien Bédard, président du conseil d'administration du CCFM, Rochelle Squires, ministre responsable des Affaires francophones, et Jacqueline Blay, ancienne présidente de la SFM.

## Centres de services bilingues

En 2017-2018, les six centres de services bilingues du Manitoba ont continué à offrir des services de qualité au public. Ils sont situés dans les régions suivantes :

- Entre-les-Lacs;
- la Montagne;
- rivière Rouge;
- rivière Seine;
- Saint-Boniface;
- Saint-Vital/Saint-Norbert.

Au cours de l'exercice, les centres de services bilingues ont reçu un total de 139 384 demandes de services au téléphone, par courriel et en personne (201 528 en 2016-2017). La diminution résulte de la mise en œuvre, en avril 2017, d'une nouvelle structure simplifiée et plus rigoureuse à des fins statistiques. Il est également important de noter que les statistiques ne sont pas calculées pour tous les services qui sont offerts par les divers partenaires dans les centres de services bilingues.

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'équipe des agents de l'information a participé à un certain nombre de séances de formation ainsi qu'à des cours et des initiatives de perfectionnement professionnel offerts par les divers ministères et entités publiques. Ces composantes éducatives sont nécessaires pour assurer le développement continu et l'accès aux outils essentiels qui sont requis pour offrir des services de qualité aux collectivités francophones dans toute la province.

Les agents de l'information ont continué à promouvoir activement les programmes et les services des centres

de services bilingues et du gouvernement du Manitoba en participant à des activités de rayonnement et en tenant des kiosques dans diverses collectivités.

La navigatrice du Centre de services bilingues — Région d'Entre-les-Lacs a rejoint directement plus de 2 600 membres de la communauté métisse et leur a fourni des services (2 300 membres en 2016-2017). L'agente de l'information de la région de la Montagne a fourni des ressources et répondu à plus de 1 877 questions provenant de nouveaux arrivants dans la région. Le tribunal itinérant de la Cour provinciale a continué à servir la Région Rivière-Rouge selon une rotation aux quatre semaines, dans la langue officielle choisie par les clients (24 séances en tout, comparativement à 27 en 2016-2017). La coordonnatrice des centres de services bilingues a continué d'effectuer des visites régulières aux centres situés dans toutes les autres régions pour participer à des réunions du personnel, à des séances de formation et à des rencontres avec des membres de la communauté francophone et du personnel du gouvernement régional. Un nouveau site Web remanié a été lancé pour les centres de services bilingues en avril 2017 (les statistiques de 2017-2018 ne sont pas disponibles en raison d'un problème technique, mais il y a eu 38 200 visites en 2016-2017).

Le partenariat s'est poursuivi entre les centres de services bilingues et le Centre d'information 233-ALLÔ de la Société de la francophonie manitobaine, ce qui garantit des services et de l'information en continu entre la collectivité et les entités publiques.



Brigitte McDaniels et Loretta Sigurdson ont été les hôtes de l'une des célébrations du 15<sup>e</sup> anniversaire au Centre de services bilingues de Saint-Laurent.



Le kiosque des centres de services bilingues installé à la Fourche le jour de la fête du Manitoba pendant les Jeux d'été du Canada de 2017.

À l'été de l'exercice 2017-2018, les jeux du Canada de 2017 ont eu lieu à Winnipeg et des milliers de gens se sont réunis dans la capitale manitobaine et autour de celle-ci pour de nombreuses activités et festivités. Les centres de services bilingues ont tenu un kiosque promotionnel le 7 août à la Fourche, à Winnipeg, pendant les jeux. Ce kiosque a connu un franc succès puisqu'il a reçu environ mille interactions en une journée.

Le 15<sup>e</sup> anniversaire des centres de services bilingues a été célébré pendant l'exercice 2017-2018. Cet événement a suscité un intérêt considérable de la part des médias francophones locaux. Il a également constitué une bonne occasion de promouvoir les services importants que les centres de services bilingues rendent à la francophonie manitobaine ainsi que le travail qu'ils accomplissent.

## Coopération intergouvernementale

### Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne

Au cours de l'année, la directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones a participé en personne à trois rencontres organisées par le Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne (RIFC). Ce groupe de fonctionnaires veille au suivi des dossiers et à la mise en œuvre des priorités de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et à la préparation de la prochaine conférence. La directrice générale a également participé à de nombreuses conférences téléphoniques avec ses homologues provinciaux et territoriaux.

### Rayonnement international

La directrice générale a rencontré un certain nombre de dignitaires internationaux pour discuter de la francophonie manitobaine et explorer les domaines

potentiels de coopération future. Elle a rencontré entre autres la consule générale de Suisse, l'ambassadeur de Belgique et le consul général de France.

### Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

La directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones a participé, les 22 et 23 juin 2017, à la 22<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC) au nom de la ministre responsable des Affaires francophones, M<sup>me</sup> Rochelle Squires. La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, créée en 1994, est le seul forum intergouvernemental qui regroupe les ministres responsables de la francophonie canadienne. Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération était le thème de la réunion tenue dans la région de la capitale nationale du Canada.



Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne — les 22 et 23 juin 2017, Région de la capitale nationale du Canada

Les ministres responsables de la francophonie canadienne ont discuté de questions importantes qui touchent les communautés francophones partout au Canada. Ils ont parlé entre autres d'immigration francophone, d'accès à la justice en français et de tourisme. Les ministres présents se sont également engagés à augmenter graduellement les renseignements et les services en français offerts par le gouvernement au public en général en partenariat avec le gouvernement du Canada.

### Forum sur l'immigration francophone

En mars 2018, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'immigration et de la francophonie canadienne se sont réunis à Toronto pour discuter de mesures concrètes visant à augmenter l'immigration francophone à l'extérieur du Québec. C'est dans le cadre de ce forum que le nouveau *Plan d'Action fédéral-provincial-territorial visant à accroître l'immigration francophone à l'extérieur du Québec* a été annoncé. Le plan comprend les mesures concrètes suivantes :

- la promotion de la sensibilisation aux possibilités d'immigration francophone, aux options d'immigration et aux services d'établissements aux demandeurs francophones;
- l'augmentation de la participation des employeurs au recrutement et à l'embauche d'immigrants francophones;

- l'augmentation de l'offre de services en français ainsi que leur accessibilité et la sensibilisation à ceux-ci;
- l'appui de communautés francophones diverses et inclusives.

Le forum sur l'immigration francophone est une occasion pour les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'immigration et de la francophonie de se réunir et d'échanger des idées sur les façons d'encourager et de promouvoir l'immigration francophone vers les collectivités francophones minoritaires au Canada. Les ministres ont convenu qu'il sera essentiel de mesurer les progrès pour atteindre les objectifs du plan d'action. Ils se sont engagés à élaborer des indicateurs appropriés et à encourager l'échange continu de meilleures pratiques pour faciliter la communication des progrès avec le temps.

### Présentation au Comité sénatorial permanent

Le Comité sénatorial permanent sur les langues officielles était à Winnipeg le 15 février 2017 pour recevoir les commentaires des membres de la francophonie manitobaine sur les changements possibles à la Loi sur les langues officielles. La ministre responsable des Affaires francophones, le greffier du Conseil exécutif et la directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones ont fait une présentation.



Forum sur l'immigration francophone – Photo de groupe des ministres responsables de l'immigration et des affaires francophones – 2 mars 2018, Toronto (Ontario)

## Ententes de coopération

---

### Entente Canada–Manitoba pour les services en français 2013-2018

Le Secrétariat aux affaires francophones a coordonné, pour le Manitoba, l'inclusion des projets devant être financés en 2017-2018 dans le cadre de l'Entente Canada–Manitoba pour les services en français 2013-2018.

Aux termes de cette entente à frais partagés, les dépenses annuelles de jusqu'à 1,4 million de dollars du Manitoba (pour un total de 7 millions sur cinq ans) sont égalées par le Canada afin d'appuyer l'élaboration, la prestation et le développement de services gouvernementaux en français de qualité pour la communauté francophone du Manitoba, et de soutenir les initiatives à effets structurants qui visent à accroître sa vitalité. Voir : [www.manitoba.ca/fls-slf/pdf/cmaffls\\_2013-2018.fr.pdf](http://www.manitoba.ca/fls-slf/pdf/cmaffls_2013-2018.fr.pdf).

Les frais engagés pour mettre en œuvre une vaste gamme d'initiatives dans plusieurs secteurs d'activité ont été partagés à parts égales entre la Province et le gouvernement fédéral. En voici quelques exemples :

- Centres de la petite enfance et de la famille (550 000 \$ par année depuis 2013-2014);
- Activités et programmes municipaux bilingues (400 000 \$ par année);
- Santé en français (593 400 \$ par année).

### Manitoba–Nouveau-Brunswick et Manitoba–Québec

Le Secrétariat aux affaires francophones a négocié, pour le Manitoba, les projets à financer en 2017-2018 en vertu de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Québec en matière de francophonie et du Protocole d'entente Manitoba/Nouveau-Brunswick sur la coopération interprovinciale.

La contribution totale du Manitoba à six projets Manitoba–Québec et à quatre projets Manitoba–Nouveau-Brunswick s'est élevée à 25 000 \$ et à 20 000 \$ respectivement avec un jumelage de contrepartie. Ces fonds ont permis aux organismes suivants de profiter d'échanges, de mentorat, de formation et d'échange des connaissances spécialisées :

- Centre culturel franco-manitobain;
- Conseil jeunesse provincial;
- Festival des vidéastes du Manitoba;
- Fondation Québec Cinéma (en partenariat avec Cinémental);
- Réseau des grands espaces;
- Fédération des parents du Manitoba;
- Les Productions Rivard Inc.

### Manitoba–Basse-Normandie (France)

En collaboration avec le bureau des Relations fédérales-provinciales, le Secrétariat aux affaires francophones participe à la mise en œuvre de l'Accord de coopération décentralisée entre le gouvernement du Manitoba, Canada et la Région Basse-Normandie, France signé en octobre 2012. Le protocole d'accord soutient les partenariats commerciaux et économiques entre les deux administrations, et ceux dans d'autres secteurs comme l'éducation, la culture et les droits de la personne.

## Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award

---

Le *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* est une initiative conjointe de la Société de la francophonie manitobaine, du Réseau fédéral des langues officielles du Manitoba, du Secrétariat aux affaires francophones et de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba. Le Prix est remis tous les deux ans.

Lancé officiellement en mars 2005, le Prix vise à reconnaître un membre du personnel ou un groupe d'employés œuvrant au sein du secteur public ou parapublic fédéral, provincial ou municipal et s'étant distingués au service de la francophonie au Manitoba.

L'appel de mises en candidature pour la prochaine édition du Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award a été lancé le 20 mars 2018, dans le cadre des célébrations du Rendez-vous de la francophonie. Le grand public et les employés du secteur public à l'échelle fédérale, provinciale et municipale sont invités à soumettre des candidatures pour le Prix. Des renseignements supplémentaires sont fournis en ligne au [www.prixronaldduhamelaward.mb.ca](http://www.prixronaldduhamelaward.mb.ca).



### « *Triade* »

Le *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* est représenté par la sculpture *Triade*.

# Aperçu de la capacité bilingue

---



## Aperçu de la capacité bilingue

Les entités publiques assujetties à la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine ainsi qu'à la Politique sur les services en français du Manitoba fournissent des services en français selon le principe de l'offre active. Afin d'assurer la prestation de services en français, ces entités publiques ont désigné certains postes comme bilingues, surtout là où il y a plusieurs interactions avec le public. Depuis 2010-2011, le Secrétariat aux affaires francophones demande aux entités publiques de fournir le nombre d'employés qui

n'occupent pas un poste désigné bilingue mais qui se sont affichés comme bilingues et qui sont prêts à offrir des services en français au besoin. Ces deux chiffres ensemble établissent un portrait plus juste de la capacité des entités publiques à fournir les services en français.

En 2017-2018, il y avait 1 232 fonctionnaires dans les ministères et les sociétés d'État qui pouvaient fournir des services en français. Cela représente une légère augmentation de 6,4 postes par rapport à l'exercice précédent.

	2016-17	2017-18	Différence
Nombre de postes désignés bilingues	753,6	723	-30,6
Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	575,6	562	-13,6
Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires non bilingues	105	91	-14
Nombre de postes désignés bilingues vacants	73	70	-3
Nombre de postes non désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	650	670	+20
Capacité bilingue totale (titulaires bilingues occupant des postes désignés et non désignés bilingues)	1 225,6	1 232	+6,4

Le Secrétariat aux affaires francophones est encouragé par la baisse du nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires non bilingues et le nombre de postes désignés bilingues vacants. Il convient aussi de noter qu'il y a eu une augmentation de la capacité bilingue dans les postes non désignés bilingues, surtout pour les entités non-ministérielles. La baisse du nombre de postes désignés bilingues est probablement le résultat d'une approche plus rigoureuse relative à la compilation des statistiques de la part des entités publiques. Depuis l'adoption de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine en juin 2016, les entités publiques ont entrepris une étude détaillée des postes désignés bilingues qui se base sur un examen des descriptions de poste plutôt que sur les statistiques fournis depuis des années sans analyse. Ce travail, jumelé à la création d'un inventaire des titulaires bilingues occupant des postes non désignés bilingues, continuera tout au long de la mise en œuvre des plans pluriannuels stratégiques des services en français pendant l'exercice 2018-2019.

Le Secrétariat surveille aussi les changements de la capacité bilingue des conseils et des commissions dont les membres sont nommés par la Province afin de faire en sorte qu'ils comprennent suffisamment de membres bilingues pour bien servir la communauté francophone.

Un aperçu de la capacité bilingue ne serait pas complet sans l'inclusion des quatre offices régionaux de la santé (ORS) du Manitoba qui sont désignés bilingues :

- l'Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est;
- Santé de Prairie Mountain;
- Southern Health–Santé Sud;
- l'Office régional de la santé de Winnipeg.

En 2017-2018, la capacité bilingue totale de ces quatre ORS (y compris certains établissements indépendants qui œuvrent au sein des ORS) était au moins 3 150. Il y avait 1 526,99 postes désignés bilingues, et 862,49 de ceux-ci (64,48 %) étaient occupés par des titulaires bilingues.

## Données sur la capacité bilingue en 2017-2018

Entités publiques	Nombre de postes désignés bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires non bilingues	Nombre de postes désignés bilingues vacants	Nombre de postes non désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Capacité bilingue totale (titulaires bilingues occupant des postes désignés et non désignés bilingues)
<b>MINISTÈRES</b>						
Agriculture	14	1	12	1	11	12
Commission de la fonction publique	11	3	4	4	18	21
Croissance, Entreprise et Commerce	16	14	2	0	18	32
Développement durable	10	5	3	2	23	28
Éducation et Formation	121	105	2	14	53	158
Bureau d'Enfants en santé Manitoba	5	5	0	0	1	6
Familles	88	54	24	10	76	130
Finances	12	8	2	2	51	59
Infrastructure	3	1	1	1	46	47
Justice	83	71	3	9	103	174
Relations avec les Autochtones et le Nord	0	0	0	0	3	3
Relations avec les municipalités	14	14	0	0	6	20
Santé, Aînés et Vie active	8	5	3	0	31	36
Secrétariat aux affaires francophones	38	34	0	4	0	34
Sport, Culture et Patrimoine	21	16	0	5	9	25
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>444</b>	<b>336</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>449</b>	<b>785</b>

## Données sur la capacité bilingue en 2017-2018

Entités publiques	Nombre de postes désignés bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires non bilingues	Nombre de postes désignés bilingues vacants	Nombre de postes non désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Capacité bilingue totale (titulaires bilingues occupant des postes désignés et non désignés bilingues)
<b>SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ORGANISMES EXTRA-MINISTÉRIELS ET BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>						
Bureau de vérificateur général	0	0	0	0	Inconnu	Inconnu
Commission des accidents du travail	5	3	2	0	15	18
Conseil des Arts du Manitoba	2	1	1	0	4	5
Élections Manitoba	0	0	0	0	1	1
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances	5	4	1	0	13	17
Hydro-Manitoba	27	16	0	11	Aucune donnée fournie	16
Ombudsman du Manitoba	2	1	1	0	6	7
Protecteur des enfants et jeunes du Manitoba	0	0	0	0	1	1
Régie des alcools et des jeux du Manitoba	0	0	0	0	7	7
Société d'assurance publique du Manitoba	90	73	17	0	66	139
Société des services agricoles du Manitoba	5	4	0	1	Aucune donnée fournie	4
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	2	2	0	0	3	5
Société manitobaine des alcools et des loteries	136	117	13	6	92	209
Sport Manitoba Inc.	0	0	0	0	11	11
Voyage Manitoba	5	5	0	0	2	7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>279</b>	<b>226</b>	<b>35</b>	<b>18</b>	<b>221</b>	<b>447</b>
<b>TOTAL</b>	<b>723</b>	<b>562</b>	<b>91</b>	<b>70</b>	<b>670</b>	<b>1 232</b>

# Annexe I – Énoncé de politique

---



# Bonjour. Hello

## Politique sur les services en français – mai 2017

La Politique sur les services en français du gouvernement du Manitoba reconnaît le fait que la francophonie manitobaine constitue un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada. La politique a pour but de permettre à cette collectivité et aux établissements qui la servent de recevoir des services gouvernementaux comparables dans la langue des lois du Manitoba.

La Politique sur les services en français encadre les entités publiques dans l'offre de services gouvernementaux aux Francophones et à la francophonie manitobaine.

Dans la présente politique, « Francophone » se dit de toute personne de langue maternelle française ou de toute personne qui possède une affinité spéciale avec le français et s'en sert couramment dans la vie quotidienne même s'il ne s'agit pas de sa langue maternelle. De plus, « francophonie manitobaine » s'entend de la communauté au sein de la population manitobaine regroupant les personnes de langue maternelle française et les personnes qui possèdent une affinité spéciale avec le français et s'en servent couramment dans la vie quotidienne même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle et est utilisée au même sens que dans la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine.

Le gouvernement du Manitoba offre ses services dans les deux langues officielles dans les régions désignées où la population francophone est concentrée et, dans la mesure du possible, à tous les Francophones du Manitoba. Les régions désignées figurent sur la carte ci-jointe.

Les entités publiques tiennent compte des objectifs de cette politique et des répercussions possibles sur la francophonie manitobaine lorsqu'elles planifient et exécutent des réorganisations et des réformes administratives ou législatives, y compris la réorganisation de frontières et de zones de services.

Les services en français sont offerts dans les Centres de services bilingues situés dans les régions désignées et établis en vertu de la Loi sur les centres de services bilingues. Ils sont également offerts dans des établissements ou bureaux complètement ou partiellement bilingues où le nombre de postes et d'employés désignés bilingues est suffisant pour garantir la prestation efficace de tels services.

Les entités publiques offrent des services en français de façon active. Le concept de l'offre active signifie que les services en français, qu'ils soient fournis oralement, par écrit ou par voie électronique, sont manifestes, facilement disponibles et accessibles au grand public, et de qualité comparable à ceux qui sont offerts en anglais.

Les ententes de services avec une tierce partie, mandatée pour offrir des services gouvernementaux au grand public au nom d'une entité publique, contiennent une clause pour prévoir l'offre de services en français.

Les entités publiques sont tenues d'élaborer un plan stratégique pluriannuel énonçant, entre autres, les services en français qu'elles prévoient fournir dans le cadre de leurs politiques, de leurs programmes et de leurs services, notamment lorsqu'il s'agit de programmes et de services dispensés par des tiers pour leur compte.

Toute la correspondance adressée à des particuliers ou à des groupes est rédigée dans la langue officielle que préfère le destinataire.

Tous les formulaires, les pièces d'identité et les certificats destinés au grand public sont bilingues.

Tous les documents d'information (écrits, audiovisuels ou électroniques) à l'intention du grand public sont publiés simultanément dans un format bilingue, sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones.

Les sites Web qui fournissent des renseignements et des services au grand public sont créés dans les deux langues officielles, sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones.

Les affiches et les avis au public se trouvant dans des régions désignées, dans des Centres de services bilingues et dans des établissements ou bureaux complètement ou partiellement bilingues sont rédigés dans les deux langues officielles.

L'existence des services en français est rendue manifeste à l'aide de panneaux et de messages d'accueil appropriés.

Les campagnes d'information du public en anglais sont également produites en français, sous réserve des contraintes de coût et de diffusion.

Les entités publiques annoncent dans les médias français les postes vacants pour lesquels la connaissance du français est obligatoire ou un atout.

Seuls des employés bilingues sont engagés dans les Centres de services bilingues et dans les postes désignés bilingues jusqu'à ce que les exigences en matière de personnel bilingue soient respectées, sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones.

Dans les Centre de services bilingues et dans les établissements ou bureaux complètement bilingues, on encourage l'usage du français comme langue de travail.

Au moment de nommer quelqu'un à un conseil, à une commission, à un organisme, etc., on tient compte des lois du Manitoba et du Canada, de cette politique et du droit de tout Manitobain et de toute Manitobaine de comparaître devant un tribunal administratif dans la langue officielle de son choix.

### Les entités publiques suivantes sont visées par cette politique et elles la mettent en œuvre :

- Tous les ministères, ainsi que les commissions, conseils, corporations et organismes de service spécial qui relèvent d'eux;
- Les sociétés d'État;
- Les bureaux de l'Assemblée législative ainsi que les tribunaux administratifs soumis aux dispositions de l'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba;
- Les services publics réglementés par la Régie des services publics et servant des régions désignées;
- Les organismes désignés qui fournissent des services de santé et des services sociaux ainsi que les Offices régionaux de la santé et les Régies de services à l'enfant et à la famille qui sont désignés;
- D'autres entités, comme peut l'indiquer le ministre responsable des Affaires francophones.

Le mandat du Secrétariat aux affaires francophones est défini dans la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine et s'applique à toutes les entités publiques visées par cette politique.

Le Secrétariat aux affaires francophones a pour mandat de conseiller le gouvernement du Manitoba au sujet des affaires francophones, notamment en ce qui a trait aux mesures à prendre en vue de favoriser l'épanouissement de la francophonie manitobaine et d'appuyer son développement. Dans l'exercice de son mandat, le Secrétariat est chargé, entre autres, de guider, surveiller et coordonner la mise en œuvre de cette politique de façon à ce que le concept de l'offre active de services soit respecté.

Le ministre responsable des Affaires francophones peut ordonner aux entités publiques de prendre certaines mesures pour mieux respecter les objectifs de la politique.

Dans un souci de responsabilité publique, le Secrétariat aux affaires francophones publie un rapport annuel détaillant les résultats de la mise en œuvre de cette politique par les entités publiques visées. Le rapport annuel est établi en collaboration avec ces entités publiques.

*N. B. : La politique a été adoptée en 1989 avec modifications successives en 1999, 2008 et 2017.*

#### **Disponible en médias substitués, sur demande.**

Secrétariat aux affaires francophones, Palais législatif, bureau 46, Winnipeg (Manitoba) CANADA R3C 0V8

